

----- Message transféré -----

Sujet : Localisation des emplois fonctionnels en département

Date : Thu, 28 Jan 2021 14:54:43 +0000

De : SG - transfo-JES <transfo-jes@education.gouv.fr>

Pour :

Copie à :

Bonjour à tous,

Je vous informe que la localisation des emplois fonctionnels de conseillers de DASEN en matière JES a été définitivement validée.

Les DSDEN suivantes concernées : Alpes-Maritimes ; Bouches-du-Rhône ; Haute-Garonne ; Gironde ; Hérault ; Isère ; Loire-Atlantique ; Nord ; Pas-de-Calais ; Rhône ; Seine-Maritime ; Var ; Seine-St-Denis ; Yvelines ; Paris ; Seine-et-Marne ; Hauts-de-Seine ; Essonne ; Val-de-Marne ; Val-d'Oise.

Les recteurs de région académique et les recteurs d'académie concernés ont été informés aujourd'hui par la Secrétaire générale, ainsi que du fait qu'un projet d'offre d'emploi-type leur sera transmis prochainement par la mission de la politique de l'encadrement supérieur pour adaptation à chacun des départements concernés.

Pour mémoire, la procédure de recrutement se déroulera selon les modalités fixées par les articles 3 à 10 du décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État susmentionné ainsi qu'à l'arrêté du 31 décembre 2019 fixant les modalités de recrutement des emplois de direction au ministère chargé de l'éducation nationale et au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- Publication de l'offre d'emploi sur la Place de l'emploi public pour une durée de quinze jours par le SG MENJS-MESRI ;
- Sélection des candidatures par une instance collégiale, composé de l'IA-DASEN, d'un représentant de la MPES et d'une personne occupant ou ayant occupé des fonctions d'un niveau de responsabilité au moins équivalent à l'emploi à pourvoir ;
- Auditions des candidats « shortlistés » par l'IA-DASEN et, le cas échéant, une personne qu'il désigne.

Bien vous tous,

Céline